



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 12 - Délégation de Service Public - Structures Enfance Jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2017

Délégation de Service Public
Structures Enfance Jeunesse - Les Francas du Doubs
Rapport annuel 2017

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable
Commission n° 7	11/10/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'association départementale «Les Francas du Doubs», via un contrat de Délégation de Service Public (DSP). En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
Nature de la convention	Délégation de Service Public
Date d'effet de la convention	1 ^{er} janvier 2015
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2020
Caractéristiques générales	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration afférents) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité et la qualité optimale du service et à garantir l'égalité des usagers devant ce service public.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueils de loisirs et de jeunes et espaces d'animation d'été, - projets et opérations d'animation enfance jeunesse, - participation à des instances partenariales.

	<p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF du Doubs (Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse).</p>
Dénomination sociale du délégataire	<p>Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon</p>
Dirigeants	<p>Président : Jean-Louis SCHNEIDER Délégué Départemental : Alain BUCHOT Délégué local Besançon : Jean-Baptiste GIROD-GARD</p>

2. Rapport d'activité

2.1 Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

Au niveau départemental, les Francas mènent leur projet pédagogique en direction de :

- la petite enfance (5 Relais d'assistantes maternelles, 2 structures multi-accueils, 2 micro-crèches et 2 ludothèques),
- l'enfance (77 accueils de loisirs péri et extrascolaires),
- la jeunesse (18 accueils de jeunes) dont 4 dispositifs Contrat territorial Jeunesse (CTJ).

Le projet éducatif repose sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix...

La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

2.2 Du projet éducatif national aux activités bisontines

Dans le fonctionnement quotidien des centres de loisirs et accueils enfance-jeunesse de Besançon, les Francas ont entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des modes de fonctionnement, en privilégiant en particulier les rythmes de l'enfant (accueil échelonné), la place des parents, sur le principe : «il faut tout un village pour éduquer un enfant», le respect de l'environnement et de la nature (démarche Centre A'ERE, semaine d'animation inter-accueil de Besançon, animations), ou encore les projets de solidarité.

Les thèmes abordés par chaque structure bisontine illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication «Le P'tit Moutard», des affiches, flyers, le site internet des Francas et via le personnel administratif situé rue Schuman et les équipes d'animation des accueils de loisirs permanents.

Un certain nombre d'activités ont également été organisées, telles que préconisées par le contrat de DSP :

- la 22^{ème} édition du Carnaval de Planoise qui, après 3 ans de lien avec «le musée s'invite à Planoise» a, en 2017, été organisé autour des cuisines régionales et du monde. 600 personnes ont été accueillies pour le temps fort le 3 mars. A noter les partenariats avec la Maison de Quartier, le CCH, la Médiathèque, le foyer Les Hortensias et les différents ALSH de Besançon pour l'organisation de cette manifestation.
- deux journées rencontres inter-accueils (26 juillet et 23 août) sur le site du Fort de Bregille. Plus de 300 enfants issus de 13 accueils différents se sont retrouvés autour d'animations, d'épreuves et d'un spectacle sur la thématique du Petit Prince et des Pirates. Une vingtaine de jeunes en chantier ATA ont participé au succès de cette journée.

- l'organisation durant 6 semaines de l'espace Arts et Création sur le site de Vital'été.
- la coordination des événements des Droits de l'Enfant qui, en 2017, se sont déroulés en lien avec la MJC de Clairs-Soleils les 18 et 22 novembre.
- la Participation active lors de la 1^{ère} édition du festival Ludinam organisé en mai au centre-ville. L'association a pris en charge la coordination et l'animation de l'espace Parents-Enfants installé sous un chapiteau place Granvelle.

2.3 La fréquentation

L'activité des Francas du Doubs dans le département en quelques chiffres :

- 90 structures d'accueil,
- 375 222 journées/enfants réalisées en gestion directe (351 512 en 2016),
- 3 001 777 heures d'accueil (2 812 095 en 2016),
- + de 16 000 enfants différents (15 849 en 2016), soit + de 11 000 familles différentes (10 711 en 2016).

A noter, que pour la première fois depuis 5 ans, l'activité extrascolaire est en progression de 6 %. Concernant l'activité périscolaire, en progression constante depuis plusieurs années, celle-ci atteint + 8 % en 2017.

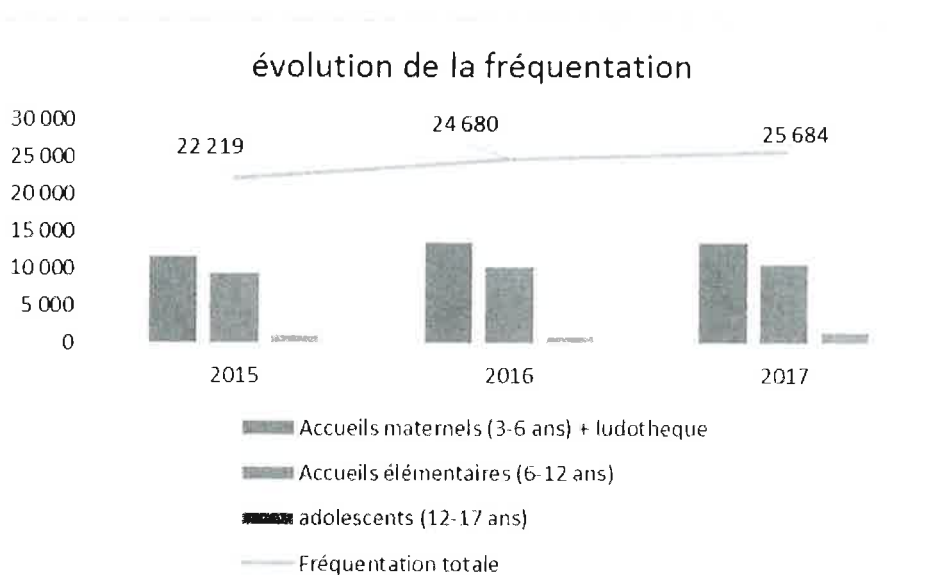
Fréquentation - section de Besançon

En 2017, la fréquentation des sites bisontins enregistre un total de 25 684 journées/enfants (24 680 en 2016, 22 219 en 2015 et 29 337 en 2014), soit une augmentation de + 4,06 % par rapport à 2016. Cette augmentation concerne essentiellement la hausse de fréquentation des accueils élémentaires et adolescents (+ 8,78 %). Ainsi, le taux de réalisation par rapport aux objectifs indiqués dans le contrat (25 000 J/E) est de 102,74 %.

En 2017, 55,03 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs Francas de Besançon sont originaires des quartiers prioritaires de Planoise, Grette, Montrapon, Fontaine Ecu, Palente et Clairs-Soleils (55,21 % en 2016, 61,39 % en 2015 et 75 % en 2014).

En ce qui concerne le niveau de revenu des familles, 56 % des familles (58 % en 2016) sont issues des deux tranches les plus basses de revenus proposées par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 450 € et < 531 €), soit une journée avec repas d'un montant de 3,20 € et 4,10 €.

La fréquentation par type d'accueils est la suivante :



Nombre de journées/enfants	2015	2016	2017
Accueils maternels (3-6 ans)	11 638	13 493	13 514
Accueils élémentaires (6-12 ans)	9 454	10 206	10 654
Adolescents (12-17 ans)	1 127	981	1 516
Fréquentation totale	22 219	24 680	25 684

Les sites affectés aux accueils sont :

- Maternels : l'école Sapins (Rosemont-Saint-Ferjeux), l'école Helvétie (Centre-ville), le Petit Prince (Planoise), la Ritournelle (Planoise - *déplacement de l'ALSH de Champagne à l'école Boichard aux Tilleroyes*) et la Ludothèque de Palente-Orchamps,
- Elémentaires et adolescents : l'école Helvétie (Centre-ville), Rosa Parks (Ile de France/Planoise), Champagne (Planoise - *déplacement de l'ALSH de Champagne à l'école Boichard aux Tilleroyes*), Bel Air Velotte (tous quartiers), Fort de Bregille (tous quartiers uniquement en juillet et août) et l'Espace Jeunes Rosa Parks (Ile de France/Planoise).

Respect des objectifs du contrat en matière de fréquentation et de qualité de service

En 2017, l'objectif de nombre de journées enfants fixé dans la convention à 25 000 J/E a été atteint. Parallèlement, le délégataire a respecté les engagements inscrits au contrat en matière de qualité d'organisation : aménagements horaires, d'ouverture de site, de transport en bus et d'animation et d'éducation.

Ainsi, la participation de la Ville s'élève à 315 445 € comme prévu au contrat.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Le personnel

En 2017, les effectifs permanents de l'association départementale des Francas s'élèvent à 546 salariés, soit 271 ETP (440 salariés, 262 ETP en 2016). Premier employeur associatif de la région dans la branche de l'animation, l'association a également recruté 491 animateurs en Contrats d'Engagements Educatifs (449 en 2016).

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 226 animateurs occasionnels (214 en 2016, 212 en 2015, 178 en 2014), 24 directeurs (26 en 2016, 22 en 2015) permanents ou occasionnels et 13 personnes dans les services administratifs et techniques (temps partiels). Deux salariés ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE) et cinq jeunes ont été accueillis en service civique (3 en 2016).

3.2 L'accueil, le transport, les repas

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances.

Pour rappel, en 2014 puis en 2016, l'organisation des mercredis, les modalités d'inscription et l'ouverture des sites ont été modifiées pour s'adapter à la réforme des rythmes scolaires et répondre aux besoins des enfants et des parents. Ces modifications sont restées très appréciées par les familles utilisatrices du service en 2017.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins les Francas, conformément aux dispositions prévues dans le contrat, organisent un service de transport (2 circuits de ramassage) permettant le maillage du territoire bisontin.

En 2017, sur proposition de la Ville, il a été convenu que l'association organise l'accueil de loisirs situé au Fort de Bregille pendant la période estivale (CM 22/06/2017). Le projet intitulé «La colo du fort» avait pour objectif de proposer un projet pédagogique sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette expérimentation a été satisfaisante.

Dans le cadre de la DSP, les Francas achètent les repas pour les accueils de loisirs à la Ville de Besançon et bénéficient de la livraison des repas et de la mise à disposition de personnel de restauration qualifié. Le transport est valorisé dans le compte d'exploitation.

3.3 Les tarifs

La grille tarifaire est basée sur le calcul du Quotient Familial. En 2017, les tarifs sont restés identiques à ceux de 2016.

En 2017, 8 tranches tarifaires (dont 1 pour les familles hors CAGB et 1 pour les familles de la CAGB) sont proposées aux familles selon le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Pour rappel, les tarifs appliqués par les Francas du Doubs sont harmonisés avec les tarifs des accueils de loisirs municipaux.

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances coûte entre 3,20 € et 7,23 € selon le quotient familial pour une famille bisontine bénéficiaire de l'Aide au Temps Libre (ATL) de la CAF du Doubs (QF de ≤ 775 €). La fourchette s'étend de 10,20 € à 18,60 € pour une famille bisontine non-allocataire.

3.4 Les partenariats

Au-delà du contrat de DSP, l'association des Francas du Doubs se positionne comme partenaire de l'action éducative. Elle travaille en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux : la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, le Département, la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou encore plusieurs Ministères, sans oublier les nombreux partenariats locaux tels que Profession Sport 25/90, le Centre Dramatique National, l'ESN, les Maisons de quartier associatives et municipales, le CRIJ, la Maison d'Arrêt, le Service de Réparation Pénale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Association des Paralysés de France, le Centre de Long Séjour de Bellevaux, le Musée des Beaux-Arts...

3.5 Respect des engagements

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de DSP concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Deux commissions de suivi ont été réunies, conformément aux dispositions du contrat.

Les relations avec le délégataire sont très régulières (tant sur les projets éducatifs que sur les aspects logistiques).

4. Les comptes de la délégation

4.1 Situation financière 2017 du délégataire

L'association départementale des Francas du Doubs est une association type loi 1901.

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que Les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

Les états financiers de l'association arrêtés au 31 décembre 2017 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan des Francas du Doubs s'établit à 5 865 K€. Le résultat 2017 est un excédent de 116 K€. La situation financière de l'association départementale est saine. Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée. Les ratios de gestion sont également satisfaisants.

Le chiffre d'affaires au niveau départemental représente 14 208 K€. Il est en hausse de 4,96 % par rapport à 2016. La masse salariale reste le principal poste de charges avec 10 848 K€ (69 % du total des charges), en hausse de 6 % par rapport à 2016.

4.2 Section de Besançon

L'activité bisontine représente environ 6,5 % des recettes globales de l'association du Doubs.

Le résultat analytique 2017 correspondant à la DSP de Besançon se présente ainsi :

charges par nature	réel 2017	centres maternels	centres primaires	adolescents	ludothèque	espace art et création	actions transversales
achats et fournitures	100 516.88	28 024.66	30 398.88	9 744.76	7 984.67	9 237.58	15 126.33
alimentation	119 873.12	56 901.56	52 164.49	5 581.72	4 511.71	119.24	594.40
frais "fixes"	59 573.44	22 184.66	25 783.53	4 278.84	5 620.88	717.53	988.00
transport et déplacements	62 737.42	28 422.65	26 769.75	1 989.35	2 459.36	217.53	2 878.78
salaires et charges	600 641.99	227 148.31	217 395.14	37 410.36	93 423.34	10 275.94	14 988.90
autres	2 837.03	1 144.46	1 123.72	220.53	348.32	0.00	0.00
total des charges	946 179.88	363 826.30	353 635.51	59 225.56	114 348.28	20 567.82	34 576.41
produits par nature							
participation des familles	161 144.70	72 891.68	69 625.86	8 729.48	9 897.68	0.00	0.00
participation communale	570 395.00	201 164.15	195 846.54	34 930.04	88 375.04	20 567.82	29 511.41
participation CAF PS	179 778.08	79 097.37	76 484.81	11 645.40	12 550.50	0.00	0.00
autres	29 872.41	8 583.34	9 608.60	3 626.09	2 989.38	0.00	5 065.00
total des produits	941 190.19	361 736.54	351 565.81	58 931.01	113 812.60	20 567.82	34 576.41
résultat	-4 989.69	-2 089.76	-2 069.70	-294.55	-535.68	0.00	0.00

Remarque : les états financiers ci-dessus sont présentés hors valorisation des locaux

Le résultat 2017 est un déficit de 4 989,69 €. Ce déficit est en cohérence avec le budget prévisionnel sur la durée de la délégation annexé au contrat.

Les charges sont stables par rapport à 2016 (+ 0,10 %). La masse salariale représente 63,48 % du total des charges, les frais d'alimentation 12,67 % et les frais pédagogiques 10,62 %.

Les recettes des familles et de la CAF sont en hausse par rapport à 2016, en lien avec la hausse de la fréquentation. La participation financière de la Ville respecte l'échéancier prévu à la signature du contrat (pour rappel, il ne s'agit pas d'une subvention d'équilibre). Elle est en baisse de 49 K€.

4.3 Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a facturé aux Francas du Doubs la fourniture des repas pris par les enfants le midi, pour un montant de 99 924,25 €.

En respect des dispositions financières du contrat de DSP, la Ville a versé à l'association Les Francas du Doubs les montants suivants au titre de 2017 :

- Participation Ville 2017: 315 445 €
- Acompte CEJ 2017 : 203 960 € (versement CAF)

soit un total de 519 405 €, auquel s'ajoute le solde du CEJ 2016 pour 50 990 €.

La valorisation des locaux (écoles et locaux administratifs) et des moyens (livraison des repas et personnel de restauration) mis à disposition de l'association est évaluée à 235 598 € en 2017.

En 2017, le Conseil Municipal a été sollicité à deux reprises au sujet de la présente DSP :

- 22 juin 2017 : pour la mise en place d'un accueil de loisirs estival sur le site du Fort de Bregille. La Ville a signé un avenant à la convention avec l'association les Francas du Doubs, et a versé à ce titre un montant de 28 000 €. Les données chiffrées de Bregille ne sont pas intégrées dans le rapport 2017 de la DSP, s'agissant d'un dispositif expérimental,
- 12 octobre 2017 : pour le rapport annuel du délégataire 2016.

Par ailleurs, Les Francas du Doubs sont régulièrement cités dans diverses délibérations de Conseil Municipal en 2017 (contrat CEJ, partenariat divers...).

Conclusion

La mise en œuvre du projet éducatif en lien avec la politique jeunesse de la Ville et les engagements attendus dans le cadre du contrat de DSP sont respectés. La situation financière de l'association Les Francas du Doubs est saine.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 présenté par les Francas du Doubs dans le cadre de la DSP relative à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité